



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement no.524 portant sur des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 À COMPTER DE 19H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>

Les intentions contenues dans ce projet de règlement sont les suivantes :

- Modification de l'article no.54.8 du règlement no.452 portant sur le zonage
- Modification de l'article 54.6 du règlement no.452 portant sur le zonage
- Modification de l'article 54.7 du règlement no.452 portant sur le zonage

Les dispositions du présent projet de règlement touchent à l'ensemble du territoire de la municipalité, et contiennent des dispositions sujettes à une approbation référendaire.

Donné à St-Cyprien-de-Napierville, le 28 novembre 2022

James L. Lacroix
Directeur général
& greffier-trésorier